UNODC
United Nations Office on Drugs and Crime

COVID-19 RESPONSE

IMPACT DE LA PANDÉMIE COVID-19 SUR LA TRAITE DES PERSONNES

Résultats préliminaires et messages basés sur un bilan rapide

iStockphoto/fightbegin

La traite des personnes pendant COVID-19

La pandémie de COVID-19 met le monde sous une pression considérable, affectant la vie de chacun. Les mesures adoptées pour aplatir la courbe de l'infection comprennent la mise en quarantaine, le couvre-feu et le confinement, la restriction des voyages et la limitation des activités économiques et sociales. Si, à première vue, l'entrée en vigueur de ces mesures et la présence accrue de la police aux frontières et dans l'espace public semblent dissuader la criminalité, elles peuvent aussi la repousser davantage dans la clandestinité. Dans le domaine de la traite des personnes, les criminels adaptent leurs modèles économiques à la "nouvelle réalité" créée par la pandémie, en particulier par l'utilisation abusive des technologies de communication modernes. Parallèlement, la pandémie COVID-19 a un impact sur la capacité des autorités publiques et des organisations non-gouvernementales à fournir des services essentiels aux victimes de ce crime. Plus important encore, la pandémie a exacerbé et mis en évidence les inégalités économiques et sociétales systémiques et profondément enracinées qui figurent parmi les causes profondes de la traite des personnes.

Les victimes

L'identification des victimes de la traite est difficile, même dans des circonstances normales. Les principales raisons sont : (i) que les victimes de la traite sont souvent exploitées dans des secteurs illégaux, informels ou non réglementés (par exemple, la petite criminalité, l'industrie du sexe, l'aide à domicile, la culture et le trafic de drogues, l'agriculture et la construction) ; (ii) la capacité des groupes criminels organisés à dissimuler leurs opérations ; (iii) la réticence ou l'incapacité des victimes à signaler leur exploitation ; et (iv) les capacités limitées des agents d'application de la loi à détecter ce crime.

Il est à craindre que le COVID-19 ne rende encore plus difficile l'identification des victimes de la traite des personnes. Ces dernières pourraient également être plus exposées à la contraction du virus, moins bien équipées pour prévenir la contamination et avoir un accès plus limité aux soins de santé pour le traitement de la maladie. Il est devenu difficile de maintenir les opérations essentielles et pratiques en faveur des victimes du fait de l'ajustement de leurs priorités par les pays. L'augmentation spectaculaire du chômage et la réduction des revenus, en particulier pour les travailleurs à faibles salaires et du secteur informel, signifient qu'un nombre important de personnes qui étaient déjà vulnérables se retrouvent dans une situation encore plus précaire. De l'industrie de l'habillement, de l'agriculture et de l'élevage, à l'industrie manufacturière et au travail domestique, des millions de personnes qui vivaient dans des conditions précaires ont perdu leur salaire. La nécessité de réduire les coûts de production engendrée par les difficultés économiques rencontrées, ainsi que la diminution des contrôles par les autorités peuvent confronter ceux qui continuent à travailler dans ces secteurs, où la traite est fréquemment détectée, à une plus grande exploitation. Les ONG qui travaillent avec l'ONUDC ont signalé qu'un pourcentage important de leurs bénéficiaires a perdu ses sources de revenus et l'accès aux denrées alimentaires de base en raison des mesures liées à la pandémie. Elles signalent que des usuriers promettent des prêts à faible taux d'intérêt, ce qui augmente les possibilités d'endettement. Cela signifie qu'une population déjà vulnérable est désormais encore plus exposée au

Réponse de l'ONUDC

- Développer des outils d'évaluation rapide pour les pays afin d'évaluer l'impact de la pandémie sur les services essentiels aux victimes ainsi que sur les capacités des services judiciaires et d'application de la loi.
- Accorder des subventions aux ONG par l'intermédiaire du Fonds des Nations unies pour les victimes de la traite des personnes afin d'offrir des services aux victimes de la traite qui ont besoin d'un soutien accru pendant la crise COVID-19.
- Faciliter la coopération transfrontalière à la demande des pays.
- Soutenir les unités de lutte contre la traite des personnes, à leur demande, afin qu'elles puissent se procurer des équipements de protection individuelle pour interagir en toute sécurité avec les victimes.
- Mener des études sur l'impact de la pandémie sur les victimes de la traite des personnes et sur le modus operandi des groupes criminels organisés.
- Créer un réseau de femmes dirigeantes dans le cadre de l'action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants de l'ONUDC pour le Moyen-Orient et l'Asie, qui examinera également la vulnérabilité des femmes face à la traite des personnes pendant la pandémie.
- Offrir accès aux cours sur la traite des personnes disponibles sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'ONUDC dans différentes langues, en commençant par la région de l'Europe du Sud-Est.

risque d'exploitation alors qu'elle tente de trouver une manière de garantir ses moyens de subsistance.

Les enfants courent également un risque accru d'exploitation, surtout depuis la fermeture des écoles, qui a non seulement empêché un grand nombre d'entre eux d'accéder à l'éducation mais aussi à une source principale de refuge et d'alimentation. Dans certains pays, en raison de la pandémie, un grand nombre d'enfants sont forcés d'être à la rue à la recherche de nourriture et de revenus, ce qui accroît leur risque d'infection et d'exploitation. Au Sénégal, l'ONUDC soutient le gouvernement dans une opération de grande envergure qui vise à identifier des milliers d'enfants des rues et d'enfants « talibés » qui étudiaient dans des écoles coraniques. Ces enfants sont souvent victimes d'exploitation et, dans le contexte actuel, sont exposés à un risque accru de traite. L'ONUDC soutient le retour dans leurs familles ou le placement dans des centres d'accueil. Depuis que les écoles sont fermées, de plus en plus d'enfants utilisent internet pour apprendre et garder un lien social. Cela peut les rendre plus vulnérables aux prédateurs sexuels en ligne. Les groupes de défense des droits de l'enfant, les responsables de l'application des lois et les organisations internationales signalent une demande accrue de matériel pédopornographique et une augmentation des risques de sollicitation en ligne à des fins de prostitution.

Pour les victimes qui sont toujours retenues par leurs trafiquants, les mesures contre le COVID-19 peuvent aggraver leur situation déjà désespérée. L'augmentation des actes de violence domestique signalés dans de nombreux pays est un indicateur inquiétant des conditions de vie de nombreuses victimes de la traite, notamment celles des victimes de servitude domestique ou d'esclavage sexuel, deux formes d'exploitation qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Dans un environnement où les priorités et les actions des Etats visent à limiter la propagation du virus, il est plus facile pour les trafiquants de dissimuler leurs opérations, rendant les victimes encore plus invisibles. L'identification des victimes et leur orientation ultérieure vers des systèmes de protection sociale peuvent ainsi devenir plus difficiles. En outre, les ONG qui visitent les prisons et les centres de détention pour migrants doivent adapter leurs activités aux mesures liées à la pandémie, ce qui peut potentiellement entrainer la non-identification des victimes détenues.

La restriction ou le contrôle des mouvements des victimes est une caractéristique commune de la traite des personnes. Le confinement et l'enfermement pourraient renforcer l'isolement des victimes et réduire considérablement leurs chances d'être identifiées et éloignées de ces situations d'exploitation. Pendant la pandémie, des obstacles supplémentaires à l'accès aux services, à l'assistance et au soutien apparaissent en raison des règles sur le confinement à domicile et de la fermeture des ONG et des bureaux gouvernementaux qui en découle. L'isolement et la distanciation sociale peuvent exacerber les problèmes de santé mentale et perturber tout accès aux réseaux de soutien informels. Avec la réduction des services gouvernementaux et les changements dans la manière dont ils sont administrés, les victimes identifiées qui bénéficiaient d'un soutien de la part des services gouvernementaux ou des groupes communautaires peuvent être confrontées à des difficultés. Par exemple, les victimes qui ont reçu des documents temporaires de séjour ou bénéficient de services à durée limitée liés à leur statut de victimes de la traite peuvent se retrouver dans une situation où elles ne sont pas en mesure de les renouveler facilement. La situation peut s'aggraver si les frontières sont fermées et que les rapatriements prévus ne peuvent avoir lieu, alors que les permis de séjour et l'accès aux soins de santé et aux prestations sociales qui y sont liés ont déjà expiré. Dans le contexte actuel, certains États ont adopté une démarche prometteuse en prolongeant automatiquement tous les visas temporaires et transitoires, tandis que d'autres ont suspendu les amendes pour séjour non autorisé ou étendu la couverture médicale à toute personne se trouvant sur leur territoire et étant en attente d'une décision administrative concernant leur statut.

Les mesures liées au COVID-19 peuvent affecter de manière disproportionnée certaines catégories de personnes exposées au risque d'exploitation. Les migrants en situation irrégulière et les travailleurs saisonniers sont confrontés à des conditions de travail et de vie plus précaires, ce qui les rend plus vulnérables aux réseaux criminels. Il est également à craindre que les personnes engagées dans l'industrie du sexe et le travail domestique soient plus vulnérables à l'exploitation en raison de l'accroissement des risques pour la santé et d'être exposé au COVID-19 dans ces secteurs.

Les mécanismes d'identification, d'orientation des victimes de la traite et d'accès à leurs droits sont ralentis ou cessent de fonctionner. Les conseils, la représentation et l'assistance à la personne, y compris l'aide juridique, sont réduits au strict minimum et sont soumis à de longs délais d'attente. Les consultations, lorsque cela est possible, sont proposées en ligne, ce qui peut introduire des obstacles supplémentaires à l'accès à l'aide. Les organisations de la société civile ont déjà émis des alertes concernant le refus de certains centres d'accueil d'accueillir les victimesen raison du COVID-19. Certains centres ont dû fermer en raison d'infections signalées et d'autres ont partiellement suspendu leurs services. Le manque de logement, de soins de santé, de services juridiques et autres peut accroître la vulnérabilité de ces personnes à différentes situations d'exploitation et à une infection par le COVID-19. Néanmoins, certains pays ont adopté des pratiques prometteuses qui permettent aux victimes de la traite de rester dans des logements sûrs, financés par le gouvernement, pendant la durée de la crise.

iStockphoto/Natee Meepan

Les intervenants

Les restrictions de circulation, la fermeture des frontières et le renforcement de la présence et des contrôles policiers dans les rues semblent avoir permis de réduire certains types de criminalité dans de nombreux pays. Toutefois, la criminalité organisée s'adapte régulièrement à l'évolution des circonstances.

En cette période de COVID-19, de nombreuses activités criminelles sont maintenant réalisées sur internet, profitant du temps accru que passent les gens à se connecter chez eux, ou s'enfoncent dans la clandestinité. La détection et les enquêtes criminelles sont plus exigeantes, et les victimes deviennent moins visibles pour les autorités.

Dans les circonstances actuelles, les services en ligne, tels que les lignes d'assistance téléphonique, sont souvent la seule option possible pour les victimes. Toutefois, ce changement n'est pas possible dans de nombreuses régions du monde qui manquent d'infrastructures. Même lorsque cela est possible, les fournisseurs de ces services ne sont pas toujours équipés pour répondre à l'augmentation soudaine de la demande, tandis que les victimes n'ont pas forcément accès aux moyens de communication.

Les services considérés comme non essentiels, notamment les inspections de police et les inspections du travail sur site, peuvent également être touchés. Les gouvernements réaffectent les ressources afin de faire face à la pandémie. La police doit faire respecter le confinement et la distanciation sociale, ce qui affecte sa capacité opérationnelle normale. Dans ces conditions, il y a de forts risques que les enquêtes sur la traite des personnes deviennent moins prioritaires et que les inspections des sites et des cas suspects soient réduites.

Cela peut à son tour avoir un impact sur les arrestations, les enquêtes, les poursuites et les condamnations, conduisant à un climat d'impunité dans lequel les trafiquants peuvent opérer avec un risque encore plus faible de détection et de condamnation. Les systèmes judiciaires limitent également leurs services. Le jugement des affaires, y compris celles concernant la réparation, peut être interrompu et la justice retardée pour les victimes. Les délais de dépôt de plaintes auprès des tribunaux peuvent être dépassés ou la collecte de preuves peut être rendue impossible, ce qui a un impact sur les processus judiciaires et d'enquête.

La capacité à respecter les délais de prescription peut également être affectée et créer des difficultés supplémentaires pour les services d'assistance juridique. L'accès à l'information ou aux services de traduction et d'interprétation pour les victimes de la traite des personnes est plus que jamais un défi, car les services sont réduits au minimum. Les restrictions liées à la pandémie peuvent également nuire à la capacité des services d'application de la loi à coopérer au niveau international. De nombreuses frontières sont fermées et les canaux de communication réguliers sont coupés en raison des restrictions de mouvement et du détournement de l'attention vers des objectifs de santé publique dans chaque pays.

Les responsables de l'application de la loi et les prestataires de services peuvent également manquer d'équipements de protection de base et craindre d'être contaminés lorsqu'ils ont affaire à des personnes vulnérables vivant dans des conditions précaires. À la demande de l'unité de lutte contre la traite des personnes de la police en Jordanie, l'ONUDC a soutenu les efforts coordonnés des agences internationales et nationales dans l'achat de matériel sanitaire, d'équipement de protection, de kits médicaux et d'unités de test du COVID-19 pour les intervenants qui sont en première ligne.

L'unité de lutte contre la criminalité transnationale en Côte d'Ivoire a demandé un soutien similaire. A cette fin, l'ONUDC soutiendra également les centres d'accueil ivoiriens pour les victimes de la traite à se procurer des équipements de protection et des kits médicaux pour les personnes accueillies dans les centres et les travailleurs des ONG.

iStockphoto/dinosmichail

Actions recommandées

Dans le but de stopper la propagation mondiale de COVID-19 et de sauver des vies, des mesures de contrôle strictes sont en place dans de nombreux pays à un niveau jamais vu en temps de paix. Dans la lutte contre la pandémie, nous ne devons pas négliger les risques réels et concrets que cette situation sans précédent pose pour les individus et les groupes vulnérables, qui ne sont pas toujours visibles dans nos sociétés. L'attention nécessaire portée à l'atténuation de l'impact économique de la pandémie COVID-19 ne devrait pas et ne doit pas exclure les personnes défavorisées et désavantagées. Se relever de la pandémie offre une occasion unique de se pencher sur les inégalités profondément ancrées dans notre modèle de développement économique qui alimentent la marginalisation, les violences basées sur le genre, l'exploitation et la traite des personnes.

La traite des personnes est le résultat de l'échec de nos sociétés et de nos économies à protéger les plus vulnérables et à faire respecter les droits prévus par les lois nationales. Les victimes de la traite ne devraient pas être "punis" davantage en cette période d'urgence.

- **Les réponses au COVID-19 doivent faire l'objet d'un suivi continu. Lorsque de telles mesures ont un impact négatif, même involontaire, sur des groupes vulnérables, comme les victimes de la traite, des ajustements doivent être apportés pour minimiser les préjudices et pour garantir que les besoins de ces groupes soient correctement pris en compte.**
- Tout en accordant la priorité à la santé publique, **une culture de l'État de droit doit prévaloir.** Les mesures de lutte contre la traite des personnes doivent continuer à être fondées sur les droits de l'homme, tandis que l'accès aux soins de santé et à l'aide sociale doit être garanti sans discrimination.
- **L'accès à la justice doit être sauvegardé.** Dans la mesure du possible, les moyens technologiques devraient être utilisés pour faciliter l'accès aux procédures judiciaires et permettre la collecte et la fourniture de preuves, le dépôt de documents auprès des juridictions ou le jugement des requêtes ou des demandes adressées aux tribunaux.
- **Les responsables de l'application des lois doivent rester vigilants** face aux nouveaux modèles de criminalité et à leur évolution, et adapter leurs réponses pour empêcher les trafiquants d'agir en toute impunité pendant la pandémie.
- Malgré le ralentissement prévu de l'économie en raison du COVID-19 et les pressions qui en résultent sur les budgets nationaux, **les pays doivent continuer à soutenir le travail de lutte contre la traite des personnes** et adapter leurs programmes d'assistance aux circonstances extraordinaires créées par la pandémie et ses conséquences.
- **Les prestataires de services doivent rester flexibles** et s'adapter à un environnement qui évolue afin de répondre aux besoins de leurs communautés.
- **Il est nécessaire de collecter et d'analyser systématiquement les données portant sur l'impact du COVID-19 sur la traite des personnes.** Aucun pays n'est épargné par la pandémie et comme le COVID-19 ne touche pas toutes les régions en même temps, l'expérience d'un pays pourrait être vitale pour les autres.

UNODC
United Nations Office on Drugs and Crime

Section Traite des personnes et trafic illicite de migrants
Centre international de Vienne, Boîte postale 500, 1400 Vienne, Autriche
Tél : +(43) (1) 26060-5866 ; www.unodc.org ; unodchtmss@un.org ; @htmss_unodc